



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs - ASC



LETTRE OUVERTE
aux citoyens de Confignon et aux élus du Canton de Genève
SAUVONS LES ARBRES DE CRESSY



Genève, 26 avril 2022



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs - ASC



Mesdames, Messieurs,

C'est avec tristesse que nous vous faisons part de la décision du Tribunal Fédéral reçue le 30 mars 2022, de rejeter le recours initié pour sauver les arbres de Cressy-Confignon. Ce jugement a pour effet de donner carte blanche aux promoteurs pour abattre ces arbres.

Recours rejeté malgré :

- un plan localisé de quartier (PLQ) en force qui préservait ce cordon boisé,
- les trop nombreuses dérogations au PLQ dans le projet des promoteurs,
- un indice d'utilisation du sol (IUS) prévu dans le PLQ initial de 0.72 augmenté à 1.78 pour ce projet,
- l'accaparement par les promoteurs de tous les droits à bâtir de toutes les parcelles voisines,
- la contre-expertise confirmant que les arbres sont sains (dont plusieurs centenaires),
- les trois pétitions des habitants, plus de 1200 signatures,
- le rapport favorable de la Commission des pétitions du Grand Conseil (rapport P 2108-A du 18 mars 2021),
- le vote favorable au maintien de la forêt par les députés du Grand Conseil de Genève en date du 26 mars 2021,
- le réchauffement climatique et le besoin impérieux de préserver les arbres et la biodiversité,
- le «Bouquet de mesures : revalorisation des arbres» du 23 janvier 2020 du Conseil d'Etat de Genève,
- la « Stratégie biodiversité Genève 2030 »,
- le rapport « Nos Arbres » de 2018 de l'HEPIA et de l'Université de Genève,
- le plan Climat Cantonal 2030 - réduction de la mobilité diminuant d'autant les places de parking,
- le soutien des associations ASC et Sauvegarde Genève au recours d'une citoyenne de Confignon.

Par cette lettre,

Nous souhaitons vivement remercier toutes celles et ceux qui se sont battus pour sauver ces arbres :

- **L'habitante de Cressy-Confignon**, qui a défendu les arbres jusqu'au Tribunal Fédéral,
- **Les habitants de Confignon**, signataires des trois pétitions (plus de 1200 signatures),
- **La commission des pétitions du Grand Conseil**, qui a voté à l'unanimité le renvoi au Grand Conseil de la pétition,
- **Les députés du Grand Conseil**, qui ont voté en faveur de la pétition pour sauver ces arbres,
- **Demain Confignon**, seul parti du Conseil Municipal qui s'est battu pour sauver ces arbres,
- **L'association Pic-Vert**, qui a soutenu les recours,
- **Les journalistes et médias**, qui ont relayé notre combat au travers de nombreux articles.



À l'inverse, nous regrettons de ne pouvoir remercier jusqu'à présent:

- **Le conseiller d'État en charge du Département du Territoire (DT)**, qui a signé l'autorisation de construire et d'abattre tous les arbres,
- **L'ancien chef du secteur forêts de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)**, qui a donné son accord de principe aux promoteurs pour abattre les arbres et qui a préavisé favorablement pour un abattage total, une semaine après le premier préavis favorable à la conservation des arbres,
- **La direction de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)**, qui a refusé d'intervenir en faveur des arbres en ne corrigeant pas l'incohérence de leurs deux préavis contradictoires,
- **Le Conseil Administratif de la Mairie de Confignon, précédente législature 2018**, qui a accepté le projet des promoteurs avec toutes ses dérogations, alors que le quartier de Cressy est reconnu en manque d'arbres,
- **Les promoteurs**, qui ont assuré « oralement » aux héritières qu'ils conserveraient les arbres au pied desquels étaient enterrées les cendres de Madame Bouvier selon sa dernière volonté, mais dont le projet abat ces arbres au profit d'une dalle de parking.

Sur le fond

Le Tribunal Fédéral reconnaît que « la loi prévoit que les projets de construction doivent être conformes aux plans localisés de quartier adoptés », que « le gabarit n'est pas conforme au PLQ », mais que l'ensemble des dérogations ont été admises par le Département du Territoire (DT), qui a l'autorité pour les admettre.

Concernant l'expertise des arbres, le Tribunal Fédéral estime que celle des promoteurs est valable. Pourtant celle-ci, acceptée par l'OCAN, est partielle : elle ne porte que sur 12 arbres sur un total de 26 et recommande l'abattage de 11 arbres. Étonnamment, le tribunal ne mentionne nullement la contre-expertise prouvant que tous les arbres sont sains. **La compensation ne comporte que la plantation de 8 arbres sur 26, dont seulement 3 en pleine terre - ce qui fait une PERTE NETTE de dix-huit (18) arbres.** Sans compter la perte en canopée et en biodiversité. Il ne mentionne pas non plus l'IUS fortement dépassé de 1.78 au lieu de 0.72 du PLQ.



Association pour la Sauvegarde
de Confignon et environs - ASC



En conclusion

Les trois instances juridiques ont rejeté le recours sur le même argument : « le DT et l'OCAN ont validé les dérogations et l'expertise produites par les promoteurs ».

Du moment que la loi LGZD permet toutes ces dérogations, le Canton peut interpréter celle-ci comme il veut, même au détriment de la conservation de la nature. La pesée d'intérêt de l'État est nettement en faveur des promoteurs.

Ainsi ce sont bien le **DT et l'OCAN qui sont responsables de l'abattage inutile et scandaleux de ces arbres en bonne santé**. Le tout au profit de gains privés. Ni tram, ni école, ni logements sociaux sont concernés. Une fois de plus nous constatons que les promoteurs ont carte blanche à Genève.

Au vu de ce qui précède, nous demandons légitimement que :

1. L'**Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)** devienne indépendant du Département du Territoire afin de pouvoir garantir sa neutralité et son impartialité pour le bien de l'environnement.
2. La **loi LGZD** soit revue pour éviter toutes ces multiples dérogations, qui sont aujourd'hui toujours en faveur des promoteurs au lieu d'arbitrer en faveur de l'environnement.

Aujourd'hui, seule une volonté politique et morale pourrait sauver ces arbres dont certains sont centenaires. Nous en appelons donc au conseiller d'État, Monsieur Antonio Hodgers et aux députés du Grand Conseil pour convaincre les promoteurs de « sauver ces arbres et leur biodiversité ».

Aussi, nous lançons également ce jour un projet ambitieux « Art & Cressy », inspiré par les artistes qui ont vécu en ce lieu : une maison des arts et de la biodiversité, dédiée à la peinture, sculpture et musique, et nichée dans cette forêt urbaine de Cressy qui serait ainsi préservée.

Association pour la Sauvegarde de Confignon
Margareth Robert-Tissot – présidente
www.asconfignon.ch

Sauvegarde Genève
Jean Hertzschuch – président
enjeux.sauvegarde-geneve.ch